

SECRÉTARIAT EUROPÉEN COMMUN DE L'OGBL ET DU LCGB A.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F.9212,

2-4, rue Pierre Hentges • L-1726 Luxembourg • Téléphone: 29 68 94-1
Télécopie: 40 63 61 • E-mail: info@secec.lu • www.secec.lu



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission européenne propose un nouvel instrument financier temporaire pour aider à protéger les emplois et les travailleurs.

La présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a annoncé jeudi dernier un nouvel instrument de soutien financier pour contrecarrer les risques de chômage causés par la crise sanitaire. Dénommé « SURE », l'instrument est limité à la durée de la pandémie COVID-19 et a comme objectif de protéger les emplois et les travailleurs touchés. Plus précisément, c'est une aide supplémentaire de l'UE qui vise à financer les dispositifs de chômage partiel dans les États membres. L'instrument prévoit une assistance financière, par des prêts à des conditions favorables, jusqu'à 100 milliards d'euros. Cette initiative est censée renforcer les mesures déjà existantes aux niveaux nationaux et aider ainsi les pays à faire face aux augmentations imprévues des dépenses publiques destinées, à préserver l'emploi et la sauvegarde des existences.

Au Luxembourg, comme en Europe, de nombreuses entreprises se trouvent en difficulté et sont contraintes de suspendre voire réduire leurs activités, de sorte à ce que les salariés se retrouvent au télétravail ou au chômage partiel. Afin d'éviter des licenciements inutiles et sauvegarder le plus grand nombre d'emplois possibles, le système de chômage partiel est un instrument important qui sert à limiter la gravité de l'impact de cette crise sanitaire sur l'économie, le marché du travail, et garanti un certain revenu aux ménages.

Au Luxembourg, les conditions pour demander et obtenir le chômage partiel ont été aménagées par le gouvernement et une procédure facilitée a été mise en place via un formulaire en ligne. Si la demande est approuvée par le Comité de conjoncture, l'aide financière qui correspond à 80% des salaires des salariés touchés par le chômage partiel, est versée. Les syndicats luxembourgeois ont veillé à ce que cette réglementation garantisse qu'aucun travailleur en chômage partiel ne puisse être licencié. Il est à noter que rien n'empêche l'employeur de continuer à payer 100 % du salaire. Ce geste permettrait aux salariés concernés de garder le même pouvoir d'achat qu'avant la crise et de faire face à leurs dépenses habituelles.

Les confédérations syndicales luxembourgeoises OGBL et LCGB ainsi que la Confédération européenne des syndicats (CES), se félicitent donc des efforts de la Commission européenne de lancer ce programme de soutien financier temporaire et revendentiquent au plus vite l'approbation de cette proposition afin de protéger les emplois et les salaires pendant la crise du coronavirus.

Dès lors, il est important que des lignes directrices soient publiées au plus vite, afin de clarifier tous les dispositifs y relatifs. Il est essentiel que des programmes de chômage partiel effectifs ou des programmes similaires soient mise en place dans chaque État membre. La couverture financière de tous les travailleurs et entreprises est un élément clé pour pouvoir protéger tous citoyens ainsi que l'économie européenne dans l'ensemble. L'OGBL et le LCGB revendentiquent donc l'implication des partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre des programmes de chômage partiel à tous les niveaux. Le dialogue central étant un instrument indispensable pour surmonter cette crise ensemble.

SECRÉTARIAT EUROPÉEN COMMUN DE L'OGBL ET DU LCGB A.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F.9212,

2-4, rue Pierre Hentges • L-1726 Luxembourg • Téléphone: 29 68 94-1
Télécopie: 40 63 61 • E-mail: info@secec.lu • www.secec.lu



Les syndicats européens revendentiquent, que les États membres devraient utiliser les prêts qu'ils reçoivent dans le cadre du programme « SURE », pour financer des dispositifs de chômage partiel destinés aux salariés ainsi qu'en faveur des travailleurs indépendants. Personne ne doit être laissé pour compte dans cette crise.

« Un programme comme SURE est nécessaire de toute urgence pour prévenir le chômage de masse et une récession profonde » a déclaré Luca Visentini, secrétaire général de la CES. « De plus en plus d'emplois sont perdus chaque jour et des mesures ambitieuses visant à prévenir les pertes d'emplois et à protéger les salaires ne peuvent se faire attendre ».

La proposition de la Commission sera discutée par les Ministres des finances européens et par le Conseil européen cette semaine. La CES, l'OGBL et le LCGB demandent à l'Eurogroupe et au Conseil d'approuver « SURE » le plus vite possible et de le rendre immédiatement opérationnel.